

FICHE FILIÈRE

Semences

La Nouvelle-Aquitaine avec 57 000 hectares de surfaces en production de semences en 2018/2019 se positionne au premier rang des régions françaises devant l'Occitanie. Le Lot-et-Garonne et les Landes représentent à eux seuls un peu plus de 50 % des surfaces régionales. Le maïs est la première espèce multipliée en termes de surfaces parmi une centaine produites dans la région.

La filière s'appuie sur un réseau d'un peu plus de 3 000 agriculteurs-multiplicateurs, 17 entreprises de production et 18 entreprises de sélection. Ces entreprises employaient, en 2016, environ 1 800 équivalents temps plein (ETP) salariés soit 15 % des 11 840 ETP salariés du secteur semences français.

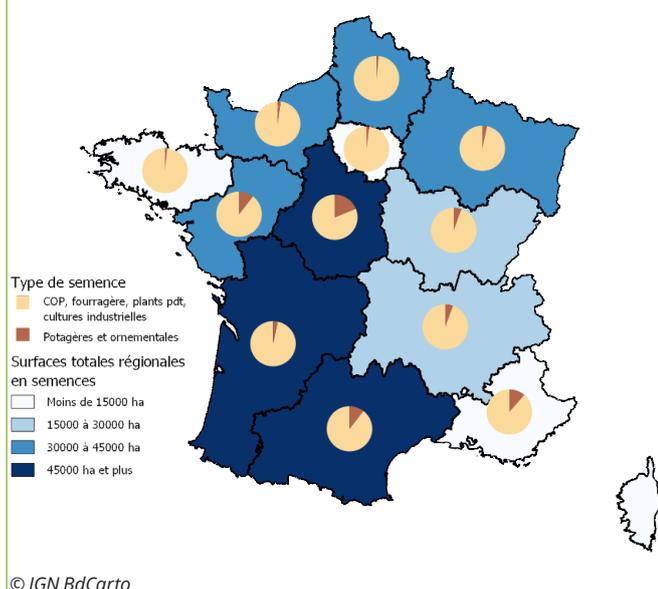
1 - Les surfaces : la Nouvelle-Aquitaine première région de France

Avec un peu plus de 57 000 hectares dédiés à la production de semences lors de la campagne 2018/2019, la région occupe le premier rang, juste devant l'Occitanie et pèse ainsi

pour 15,3 % du total national. Ces surfaces sont en hausse depuis 2016 et devraient, de nouveau, augmenter pour la campagne 2019/2020. Elles sont essentiellement localisées

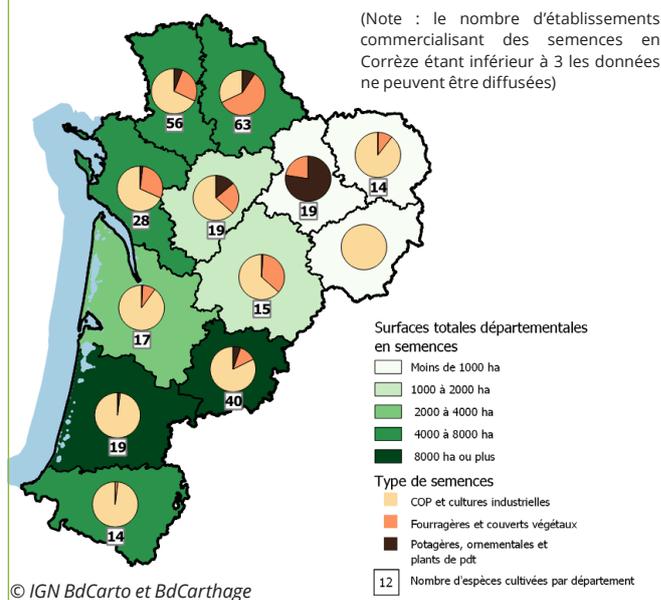
dans les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et dans le nord-ouest de la région. Les Landes et le Lot-et-Garonne représentent à eux seuls, un hectare sur deux.

Carte 1 La Nouvelle-Aquitaine, première région pour les surfaces en semences



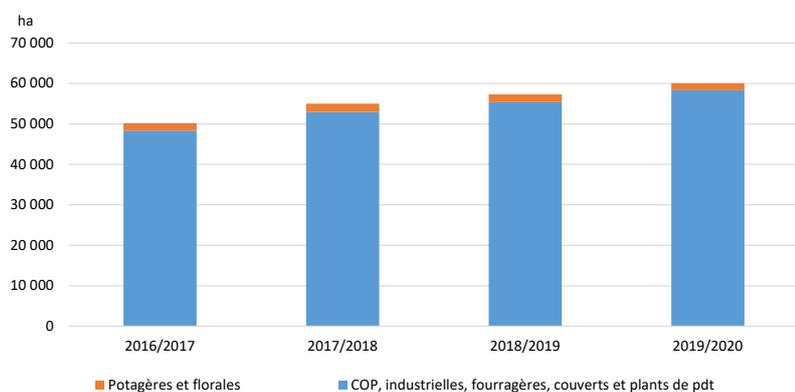
Source : Groupement national des Semences et plants (GNIS) - campagne 2017/2018

Carte 2 Des semences de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP)



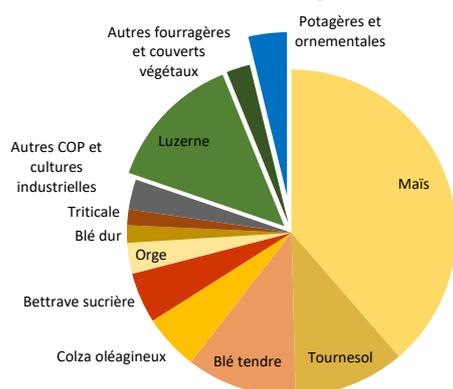
Source : GNIS - campagne 2017/2018

Graphique 1 Augmentation des surfaces totales en semences



Source : GNIS

Graphique 2 Maïs : 39 % des surfaces régionales en semences



Source : GNIS - campagne 2018/2019

Tableau 1 Un hectare sur deux cultivé dans les Landes et le Lot-et-Garonne

	Surface en ha	%
Charente	1 732	3
Charente-Maritime	6 066	10
Corrèze	nd	-
Creuse	263	1
Dordogne	1 048	2
Gironde	3 296	6
Landes	16 081	28
Lot-et-Garonne	14 244	25
Pyrénées-Atlantiques	4 481	8
Deux-Sèvres	5 002	8
Vienne	4 949	8
Haute-Vienne	nd	-
Nouvelle-Aquitaine	57 307	100

Source : GNIS - campagne 2018/2019

Si en 2018/2019, près d'une centaine d'espèces de cultures différentes ont été multipliées en région, les surfaces dédiées à la multiplication des semences de céréales, d'oléagineux, de protéagineux et de cultures industrielles (COP) sont très largement majoritaires. Elles représentent huit hectares sur dix des surfaces

régionales en 2018/2019 dont quatre hectares de maïs.

La luzerne et la betterave sucrière sont également plébiscitées en Nouvelle-Aquitaine. Elles pèsent en 2018/2019, respectivement 14 % et 5 % des surfaces régionales.

Il existe de fortes disparités départementales dans la production

de semences. Les Landes, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques produisent majoritairement des semences de maïs alors que dans le nord de la région et en Dordogne se sont plutôt la luzerne et le blé tendre. Le Lot-et-Garonne se distingue avec plusieurs espèces multipliées sans vraie dominance de l'une d'entre elles.

Tableau 2 Poids des surfaces des six espèces les plus multipliées en région dans la surface départementale

	Maïs (%)	Luzerne (%)	Tournesol (%)	Blé tendre (%)	Colza oléagineux (%)	Betterave sucrière (%)
Charente	0	20	0	34	0	1
Charente-Maritime	4	29	15	26	4	1
Corrèze	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Creuse	0	0	0	37	0	0
Dordogne	1	35	5	26	0	12
Gironde	69	8	7	3	7	0
Landes	78	0	16	1	3	0
Lot-et-Garonne	16	11	16	11	14	17
Pyrénées-Atlantiques	94	0	3	0	1	0
Deux-Sèvres	6%	22	2	30	1	5
Vienne	8%	49	0	10	0	0
Haute-Vienne	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Nouvelle-Aquitaine	39	14	11	11	5	5

Source : GNIS - campagne 2018/2019

La production de semences de betteraves sucrières, une spécificité de la Nouvelle-Aquitaine

La culture de la betterave sucrière a réellement débuté en France au début du XIX^e siècle. A partir de 1807, le blocus continental a très lourdement pénalisé les importations de sucre de canne vers la métropole. Pour pallier au manque, Napoléon I^{er} a favorisé et soutenu les recherches et le développement de la betterave sucrière. Cette culture s'est très vite implantée majoritairement dans le nord et l'est de la France où elle est encore très présente de nos jours. Les premiers travaux d'amélioration variétale ont, dès les années 1820 grâce à Vilmorin, permis d'augmenter les teneurs en sucre des racines (17 % contre 8 à 9 % pour les premières variétés utilisées).

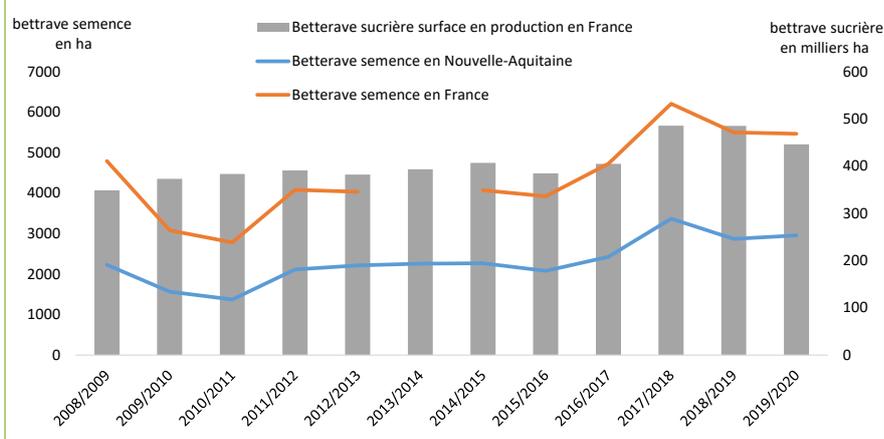
Paradoxalement, alors que la Nouvelle-Aquitaine représente plus de la moitié des surfaces nationales en semences, la betterave n'y est pas cultivée pour la production de sucre.

Ceci s'explique, entre autre, par le mode de reproduction de la betterave. Il s'agit d'une reproduction croisée entre betteraves. La pollinisation étant essentiellement anémophile, portée par le vent, les risques de fécondation par d'autres betteraves, que celles plantées pour la production de semences, sont importants.

Les entreprises de semences ont également recherché des zones de production répondant aux exigences de la culture. Cette dernière aime les sols argilo-calcaires, légèrement

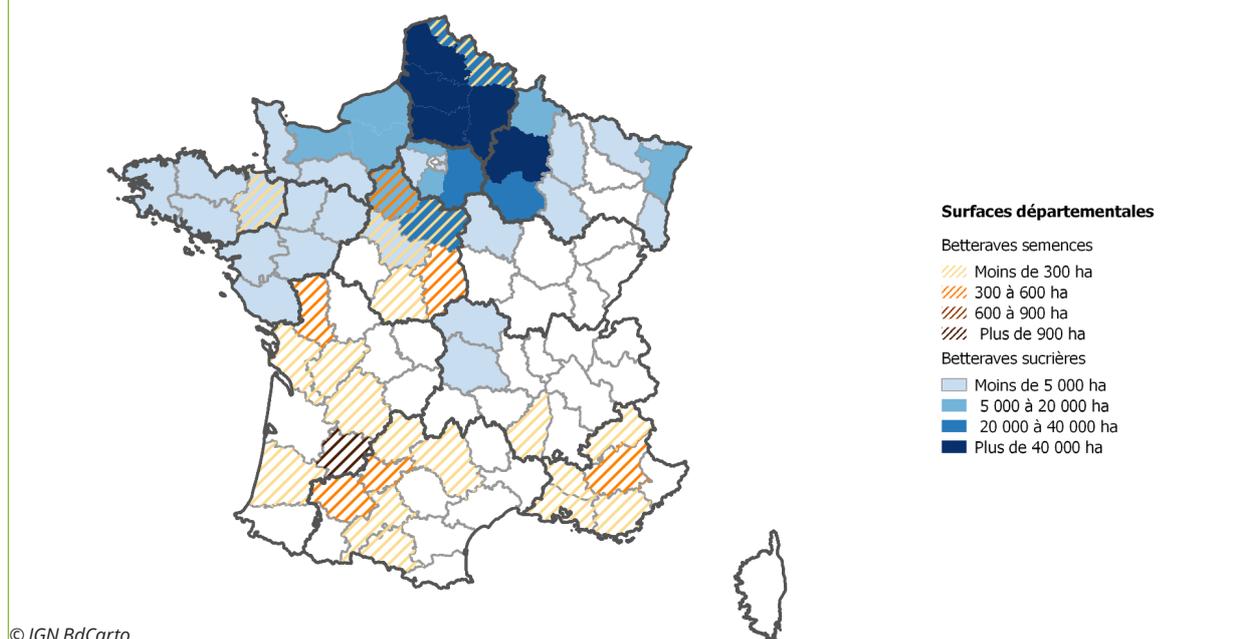
alcalins, finement préparés. Les températures hivernales doivent être suffisamment basses pour permettre la vernalisation et les températures estivales permettre une bonne maturation des graines. Les besoins en eau de la culture sont importants à certaines phases de développement, l'irrigation est parfois indispensable. Tous ces facteurs se retrouvent en Nouvelle-Aquitaine où la production de semences de betterave est implantée depuis maintenant de nombreuses années pour répondre aux besoins de l'industrie sucrière.

Graphique 3 Un hectare sur deux de betterave semence en Nouvelle-Aquitaine



Sources : Agreste - statistique agricole annuelle ; GNIS

Carte 3 Des bassins de culture de semences et de production de betteraves sucrières distincts



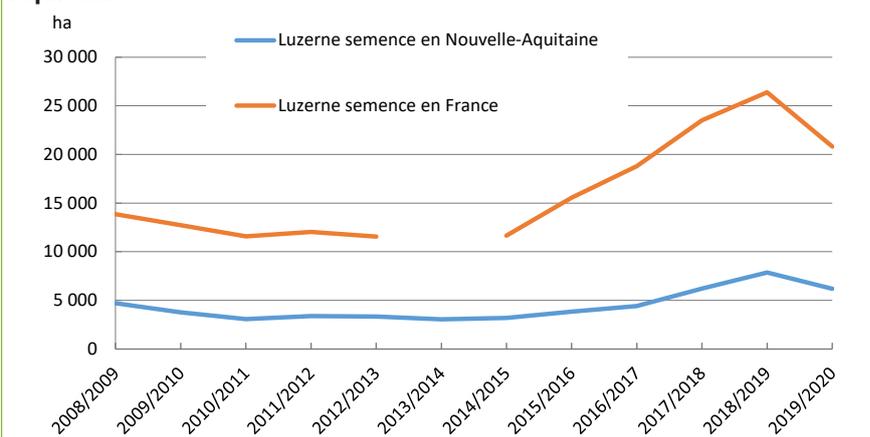
© IGN Bdcarto

Sources : Agreste - statistique agricole annuelle ; GNIS 2018

La production de semences de luzerne présente dès le début du XX^e siècle en Nouvelle-Aquitaine

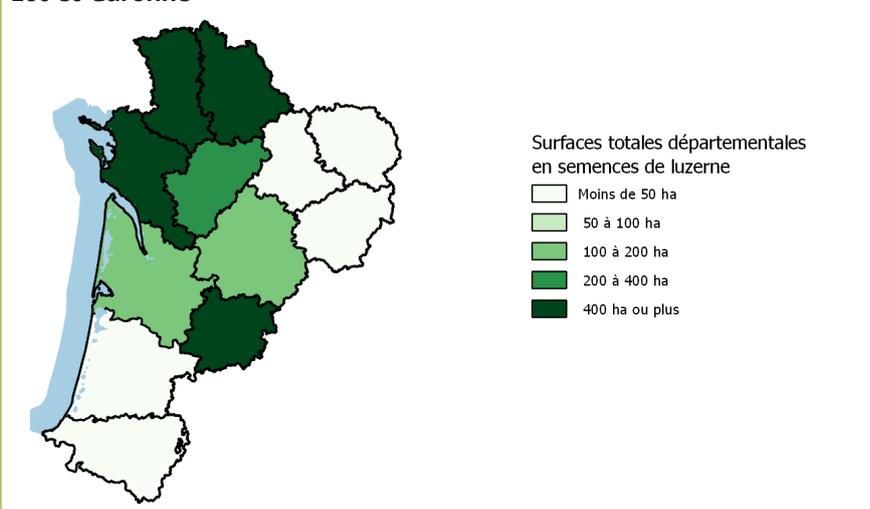
La production de semences de luzerne dans les ex-régions du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine (particulièrement en Dordogne et Lot-et-Garonne) remonte à de très nombreuses années. Dans son document intitulé « La production et le commerce des graines de semences en France » publié en 1932, Jean Bony faisait déjà référence à ces deux régions comme étant d'importantes zones de production de semences fourragères, trèfle, sainfoin, luzerne ainsi que betterave fourragère. Selon l'auteur, les conditions pédoclimatiques favorables mais aussi la proximité d'« élevages à l'étable » expliquent cet état de fait. De nos jours, cette production est toujours plébiscitée par les départements du nord de la région ainsi qu'en Lot-et-Garonne. Près d'un hectare de semence de luzerne sur trois en France est cultivé en Nouvelle-Aquitaine.

Graphique 4 Près d'un hectare sur trois de luzerne semence en Nouvelle-Aquitaine



Source : GNIS

Carte 4 La production de luzerne semence dans le nord de la région et en Lot-et-Garonne



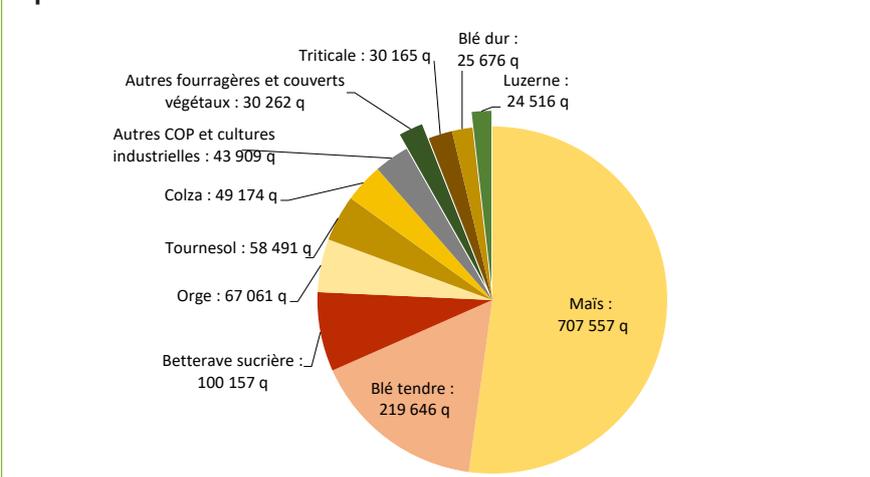
Source : GNIS 2017/2018

2 - Production et rendement

Trois espèces, le maïs, le blé tendre et la betterave sucrière, représentent à elles seules les trois quarts de la collecte de semences lors de la campagne 2017/2018 en Nouvelle-Aquitaine. Le maïs pèse plus d'un quintal sur deux récoltés.

La plupart des cultures de semences exigent une grande technicité avec des pratiques culturales souvent spécifiques. Les rendements obtenus sont bien souvent très inférieurs à ceux des cultures de vente pour les céréales, oléagineux et protéagineux.

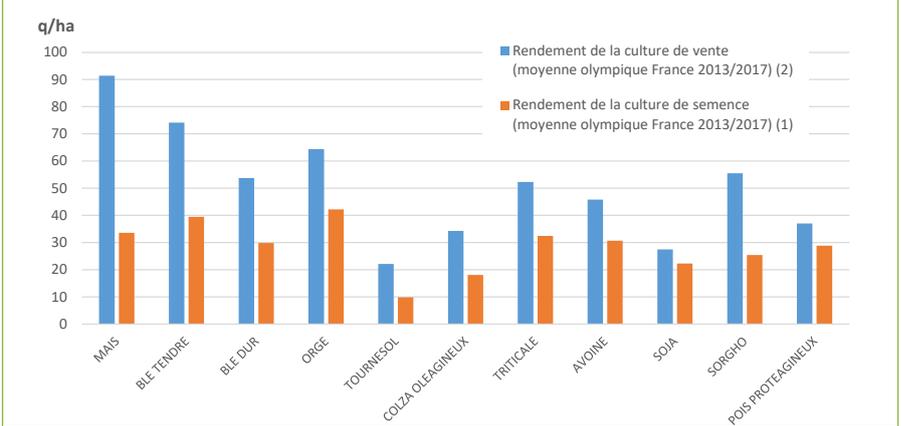
Graphique 5 Un quintal sur deux de semences produites en Nouvelle-Aquitaine est du maïs



Source : GNIS - campagne 2018/2019

Quelques espèces, bien que marginales en surface dans la région, pèsent beaucoup dans la production de semences nationales. Ainsi, lors de la campagne 2017/2018, le lupin blanc avec 138 hectares ensemencés en Nouvelle-Aquitaine (0,26 % des surfaces régionales de semences) représentait 40 % des surfaces et 91 % de la production nationale. La betterave fourragère pesait quant elle pour 34 % des surfaces et 91 % de la production, l'avoine rude pour respectivement 45 % et 50 % des chiffres nationaux.

Graphique 6 Comparaison des rendements moyens français entre cultures de vente et cultures de semences

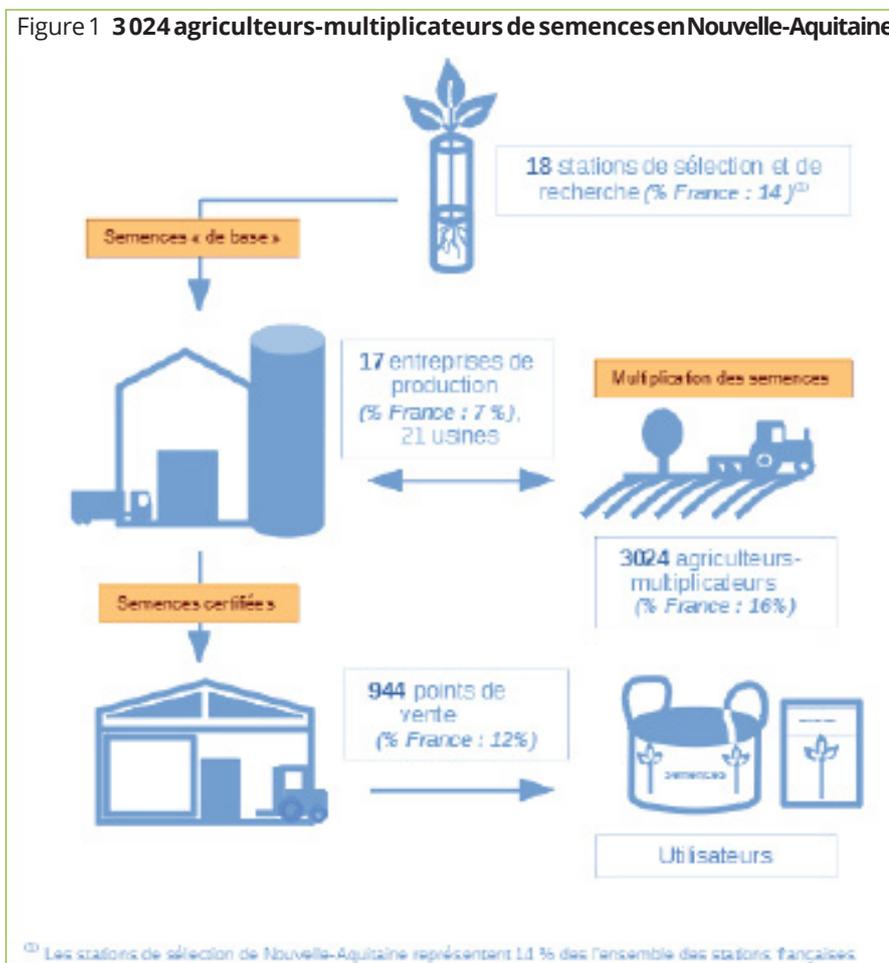


Source : Agreste - statistique agricole annuelle ; GNIS

(1) Équivalent au coefficient de certification : ratio entre quantité de semences certifiées et les surfaces acceptées au contrôle.
 (2) Moyenne olympique : moyenne sur la série de données à laquelle ont été retirés les valeurs maximale et minimale.

3-Structuration de la filière en Nouvelle-Aquitaine

Figure 1 **3024 agriculteurs-multiplicateurs de semences en Nouvelle-Aquitaine**



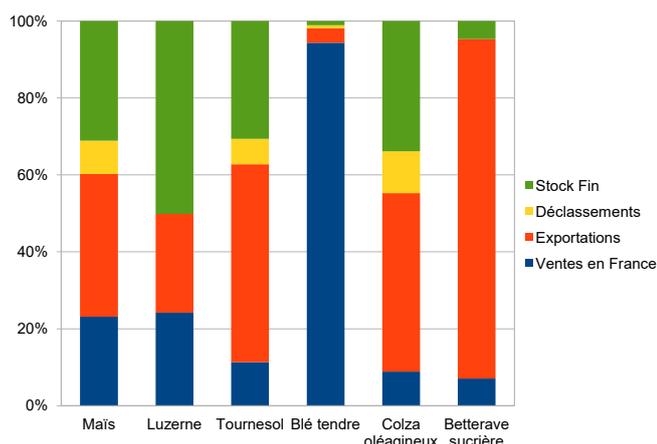
Source : GNIS - campagne 2017/2018

Lors de la campagne 2017/2018, 18 entreprises de sélection étaient localisées en Nouvelle-Aquitaine. Avec d'autres entreprises du territoire français, elles ont fourni à 17 entreprises de production les semences de base qui ont été multipliées par 3 024 agriculteurs-multiplicateurs en région. Les entreprises et les exploitants sont liés par des contrats de multiplications qui précisent les cahiers des charges propre à chaque culture. Les exploitants s'engagent à les respecter et sont contrôlés en cela par le Service Officiel de Contrôle (SOC) du GNIS. A maturité, les semences sont récoltées par les entreprises de production qui en vérifient la qualité avant leur conditionnement et leur mise en marché. En 2017/2018, 944 points de vente ont commercialisé des semences auprès d'exploitants, d'entreprises spécialisées ou de particuliers. La totalité des semences produites en France ne sont pas commercialisées sur le territoire. Une partie, parfois importante, de la production est exportée. Ainsi, en 2017/2018, 51 % des semences nationales disponibles en tournesol (production nationale + import + stocks de report) ont été exportés alors que la quasi-totalité des semences de blés ont été vendues sur le territoire.

Les plants de pommes de terre, une spécificité de la Haute-Vienne

La production de plants de pommes de terre dont les surfaces restent très marginales en Nouvelle-Aquitaine est une spécificité des départements de la Haute-Vienne et des Charentes qui représentent la quasi-totalité des surfaces. Ceci s'explique par la présence à proximité de Limoges, depuis 1978, d'une station de sélection variétale pour cette espèce.

Graphique 7 Utilisation nationale des semences disponibles des six principales espèces cultivées en Nouvelle-Aquitaine



Source : GNIS - statistique annuelle et séries chronologiques, campagne 2017/2018

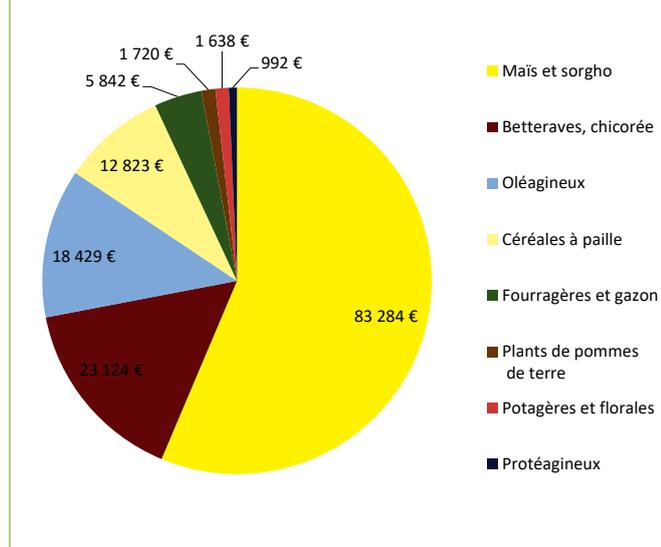
4 - Valeur de la production

En 2017/2018, le produit brut total dégagé par la filière semences de Nouvelle-Aquitaine était voisin de 148 millions d'euros pour 54 880 ha toutes espèces confondues. Pour comparaison, à surface quasiment équivalente, la valeur de la production de blé dur (51 200 ha en 2018) a été estimée à environ 45 millions d'euros (source : Agreste - comptes de l'agriculture).

Le maïs, produit par 875 producteurs sur 20 313 ha, est, de loin, la culture qui a généré le produit brut le plus important avec 83,3 millions d'euros. Toutefois, ramené à l'hectare de surface acceptée après contrôle pour le respect du cahier des charges, ce sont les plants de pommes de terre et la betterave qui dégagent le produit brut par hectare le plus élevé.

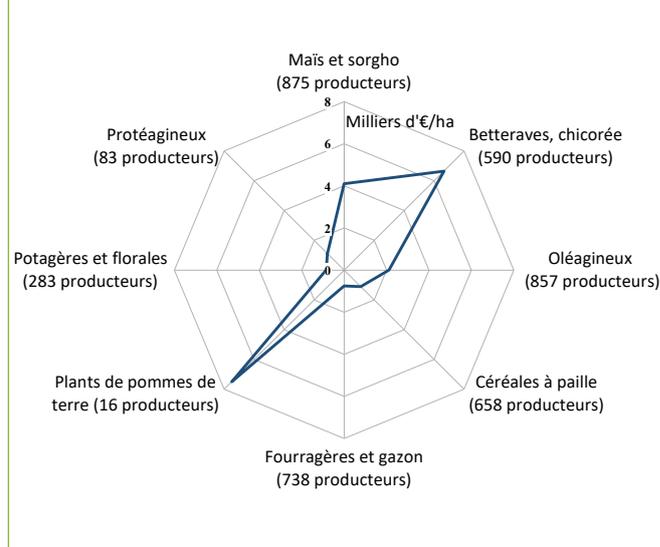
Ceci s'explique par la grande technicité et les matériels spécifiques, nécessaires à la bonne conduite de ces cultures aussi bien pour la production que pour la conservation. La semence est alors mieux rémunérée.

Graphique 8 56 % du produit brut, dégagé par la filière semence néo-aquitaine, provient du maïs en 2017/2018



Source : GNIS - campagne 2017/2018

Graphique 9 Produit brut par hectare de culture en 2017/2018



Source : GNIS - campagne 2017/2018

5 - Emplois

Tous les 5 ans, le GNIS réalise une enquête auprès de l'ensemble des entreprises ayant une activité de sélection ou de production de semences.

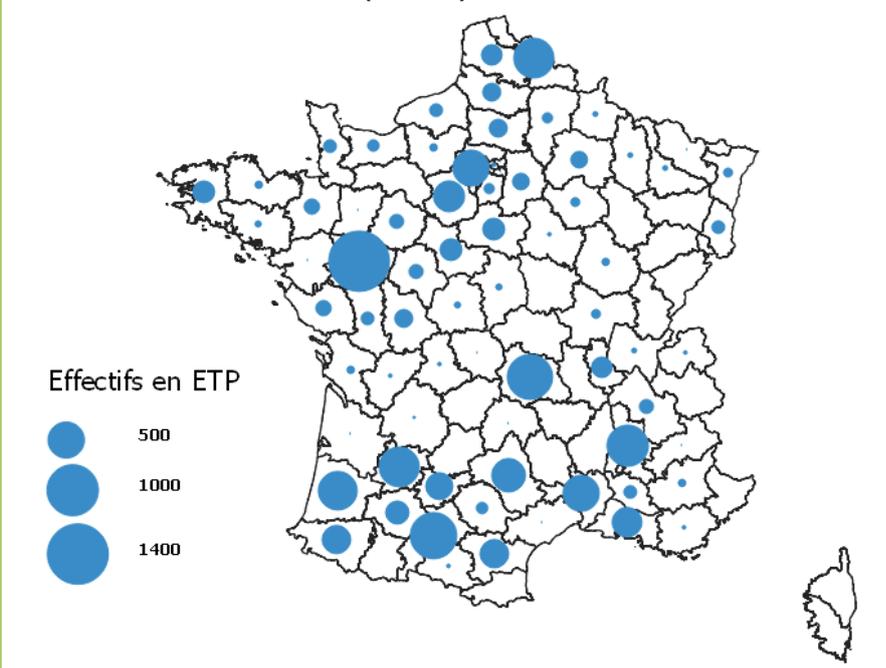
L'enquête porte, entre autres thèmes, sur l'emploi salarié exprimé en équivalent temps plein (ETP).

Avec 1 800 ETP en 2016, la Nouvelle-Aquitaine était la seconde région pourvoyeuse d'emplois, dans la filière semence, derrière l'Occitanie (2 660 ETP).

Elle représentait ainsi 15 % des 11 840 ETP salariés du secteur semences français.

France entière, le nombre de salariés, mesuré en ETP, a fortement progressé depuis la précédente enquête (2011), passant de 9 370 à 11 840, soit 26 % de hausse.

Carte 5 **Le lot-et-Garonne : 5^e département français pour les effectifs salariés de la filière semences (en 2016)**

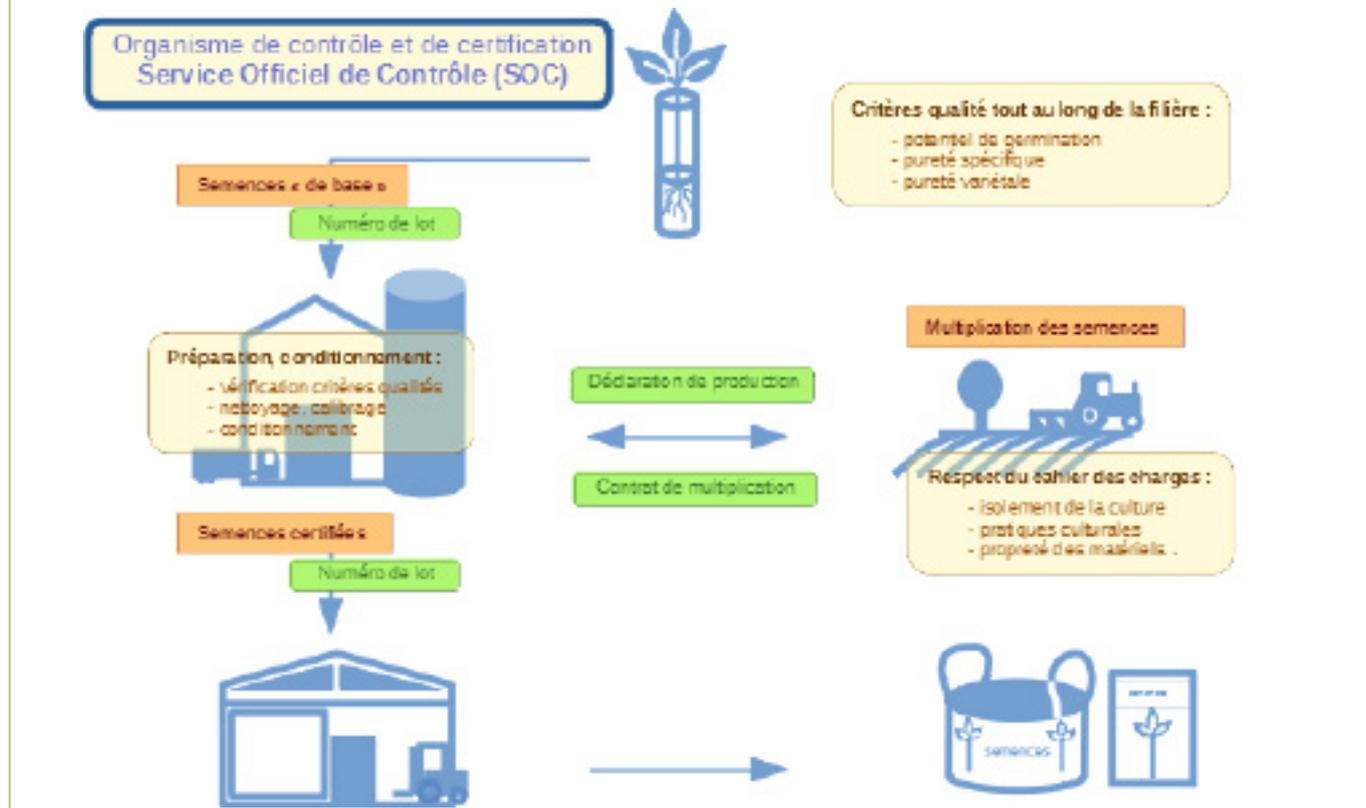


Source : GNIS - enquête structure 2016

6 - La filière semence : une filière tracée et de qualité

Figure 2 **La production de semences est exigeante en matière de traçabilité et de respect de nombreux critères de qualité**

Des premières semences de base, multipliées par les entreprises de sélection, à la commercialisation des semences certifiées, de nombreux points de contrôle et vérification accompagnés de documents de traçabilité attestent de la qualité de la filière.



Source : GNIS - campagne 2017/2018

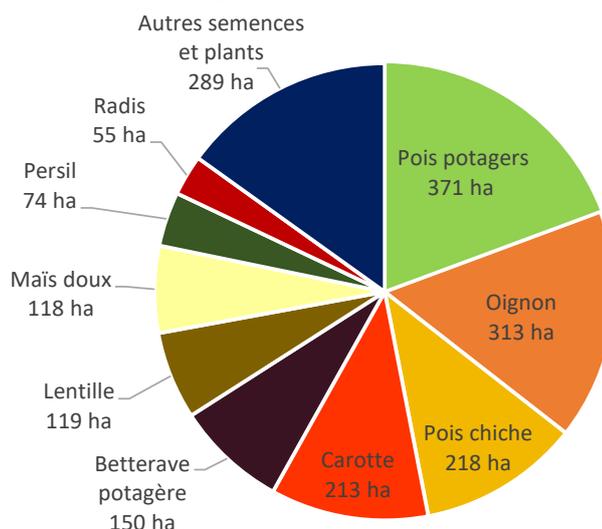
Les semences de plantes potagères et florales

La Nouvelle-Aquitaine, avec environ 1900 ha consacrés, en 2018/2019, à la production de semences potagères et florales occupe une place mineure dans la production nationale (25 850 ha).

Le Lot-et-Garonne est le premier département producteur de la région et se positionne au 10^e rang national avec 760 ha.

Une cinquantaine d'espèces, essentiellement des légumes, sont cultivées en région, mais les neuf principales espèces couvrent à elles seules 95 % des surfaces régionales.

Graphique 10 Neuf espèces de légumes couvrent 85 % des surfaces régionales en semences potagères et florales



Source : GNIS - campagne 2018/2019

Obtention variétale et inscription de nouvelles variétés

L'obtention d'une nouvelle variété tente de répondre à trois axes principaux :

- Augmenter le rendement de production.
- Rendre les plantes plus résistantes face aux risques inhérents à leur environnement.
- Répondre aux besoins du marché.

Le principe de l'obtention va être d'essayer de « transmettre » par différents techniques, dans une même plante, les caractères intéressants présents chez deux plantes « parentes ».

Plusieurs années de sélections (5 à 15 ans) peuvent être nécessaires.

Avant sa commercialisation, une nouvelle variété doit être inscrite au catalogue officiel géré par le ministère en charge de l'agriculture.

Pour cela, une nouvelle variété doit passer des tests permettant de montrer qu'elle est distincte d'une variété existante. Les variétés de grandes cultures, doivent également démontrer qu'elles apportent une amélioration agronomique et/ou technologique et qu'elles intègrent des critères environnementaux.

Les essais sont menés pendant 2 ans environ par le Groupement d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences (GEVES) pour le compte du Comité technique permanent de la sélection (CTPS). C'est le CTPS qui proposera l'inscription de la variété au Ministre de l'Agriculture.

Les nouvelles variétés seront ensuite testées par les réseaux d'expérimentation. Si elles répondent favorablement aux attentes, leur commercialisation et donc leur multiplication à grande échelle pourront débuter.

7 - Les acteurs nationaux de la filière

- **GNIS** : Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants

Le GNIS est l'interprofession qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière (agriculteurs multiplicateurs, entreprises semencières, utilisateurs de semences)

- **FNAMS** : Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences

- **UFS** : Union Française des Semenciers

- **CTPS** : Comité Technique Permanent de la Sélection

- **GEVES** : Groupement d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédacteur : Emmanuel MARTIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020